GEMENG
LEIDELENG

Administration communale de Leudelange
5, Place des Martyrs L-3361 Leudelange www.leudelange.lu
T. 37 92 92 – 1 F. 37 92 92 – 219 commune@leudelange.lu

Leudelange, le 21.05.2019
Réf. : 19/0558/CF

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions du 07.05.2019, no 1/2017/0700, la société

"Citabel Sports"

a été autorisée, sous certaines conditions, à modifier et à autoriser la mise en conformité (arrêté 1/96/1101) à Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.

La décision citée est à la disposition des intéressés au secrétariat communal de Leudelange, ouvert le :

lundi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mardi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mercredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
jeudi	de 08.00-11.30 et de 13.30-18.30
vendredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10.06.1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12.07.1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi du 07.11.1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation auprès du Tribunal administratif par un avocat de la liste I.

Ce recours doit être introduit, sous peine de déchéance, dans un délai de 40 jours, qui commence à courir à partir de la date d'affichage de la présente, soit à partir du 21.05.2019 (jusqu'au 01.07.2019 inclus).

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le Secrétaire,

Marc Thil

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LEUDELANGE LUXEMBOURG

Le Bourgmestre,

Diane Bisenius-Feipel